



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES RELATIONS SOCIALES, DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITÉ  
MINISTÈRE DE LA SANTÉ, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Direction Départementale  
des Affaires Sanitaires et Sociales  
des Pyrénées Orientales

Perpignan, le

12 2 SEP. 2008

LEGISLATION - PERMANENCE DES SOINS ET PLANS

Dossier suivi par : D.CUVILLIER

☎ : 04.68.8178 37

☎ : 04.68.8178 86

MN/DC

ARRETE N° 3879 / 2008

PORTANT ENREGISTREMENT SOUS LE N° 648  
DE LA DECLARATION D'EXPLOITATION  
D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE

Sise 5 rue de Sainte Marie  
66440 TORREILLES

**LE PREFET DES PYRENEES ORIENTALES**

Chevalier de la Légion d'Honneur,

**Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 5125-16, L 5125-17, L 5125-18, L 5125-20 ;

**Vu** la loi n° 87-588 en date du 30/07/1987 portant diverses mesures d'ordre social et modifiant notamment la procédure d'inscription au Tableau de l'Ordre des Pharmaciens ainsi que les conditions exigées pour exercer la profession de pharmacien ;

**Vu** la loi n° 94-43 du 18/01/1994 relative à la Santé Publique et à la protection sociale (Titre 1<sup>er</sup>, Chapitre II, Section 3 et notamment les articles 15,17 et 21) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2638/2007 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature à M. Dominique KELLER, Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 02/10/1970 portant enregistrement sous le n° 136 conformément à l'article L 5125-16 du Code de la Santé Publique, de la déclaration de Madame Marie Bernadette DUBOIS faisant connaître qu'elle exploite personnellement l'officine de pharmacie ayant fait l'objet de la licence N° 58 délivrée par arrêté préfectoral du 19/19/03/1942 sise :

5 rue de Sainte Marie  
66440 TORREILLES

**Vu** le compromis de cession établi le 16/06/2008 par Maître Bernard VIDAL, notaire associé de l'office notarial de PERPIGNAN - 4 espace Méditerranée à PERPIGNAN entre Mesdames Marie Bernadette DUBOIS et Christine RIPOLL épouse BOSSET ;

**Vu** la demande de Mme Christine BOSSET déposée en vue de procéder à l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de ladite officine sous la forme d'une société à responsabilité limitée à associé unique dénommée **Sarl Pharmacie Torreillanne** constituée suivant statuts établis par Maître Patrick LINCETTO, avocat, 36 bis Cours Palmarole à Perpignan le 19 septembre 2008 enregistrés au Pôle - Enregistrement Perpignan-Têt le 22/09/2008 sous le n° 2008/1415 Case n° 4 - Ext 8317 ;

**Considérant que** Mme Christine RIPOLL épouse BOSSET, associée unique de la **Sarl Pharmacie Torreillanne**, de nationalité française, justifie :

1°/ être titulaire du diplôme d'état de pharmacien obtenu le 1<sup>er</sup> mars 1985 auprès de la Faculté de Pharmacie de Toulouse ;

2°/ être seule propriétaire de la pharmacie qu'elle exploite conformément aux statuts de la Sarl susnommée et suivant le compromis de vente établi le 16 juin 2008 confirmé par acte authentique établi par Maître VIDAL , notaire associé à PERPIGNAN ;

3°/ être inscrite au tableau de la Section A du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la Circonscription Languedoc Roussillon ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Est enregistrée sous le n° 648 conformément à l'article L 5125.16 du Code de la Santé Publique, la déclaration de Mme Christine RIPOLL épouse BOSSET, associée unique de la **Sarl Pharmacie TORREILLANNE** faisant connaître qu'elle exploite sous couvert de la Sarl précitée l'officine sise :

5 Rue de Sainte Marie  
66440 TORREILLES

**ARTICLE 2 :** La prise d'effet de la présente déclaration d'exploitation est fixée au **04/11/2008**.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le secrétaire général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET ET PAR DELEGATION  
LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES



**Dominique KELLER**